



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 107230

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur les effets de la violence conjugale sur l'ensemble de la famille. Lorsqu'un parent maltraite son conjoint, l'enfant subit également un important traumatisme psychologique. D'après l'observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis, le seul existant en France, le risque qu'un enfant victime subisse lui-même des maltraitances plus tard serait de six à quinze fois plus élevé. Pour le seul département de la Seine-Saint-Denis, environ 36 000 femmes âgées de 20 à 59 ans et issues de toutes les couches de la population sont victimes chaque année de violences conjugales, soit près d'une femme sur dix, comme dans les autres départements de la région. La plupart d'entre elles ont des enfants, spectateurs de l'humiliation et des violences verbales et physiques infligées par leur père à leur mère. Aussi, il souhaiterait connaître les dispositifs d'accompagnement psychologique existants actuellement en faveur des enfants de parents maltraités.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107230

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10737